



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20230220-B_2023_02_022-DE

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2023

B-2023-02-022 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16

Date de convocation : 14/02/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt février à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du conseil en Mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président

Absents :

Patrick MERCIER, Sébastien LABORDE

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

**JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETU
PARTICIPATIVE
DEMANDE DE SUBVENTION 2023 À L'OFFICE FRANCO-A
JEUNESSE ET À LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE POUR UN SÉJOUR EN
ALLEMAGNE**

Envoyé en préfecture le 22/02/2023 - 2/2
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20230220-B_2023_02_022-DE

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-président en charge de la jeunesse, l'insertion, l'attractivité du monde étudiant et à la démocratie participative,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Considérant que dans le cadre de la politique jeunesse de « mobilité européenne », l'Espace Jeunes à Izon organise un séjour à Berlin, en Allemagne, du 17 au 21 Avril 2023, pour 15 participants âgés de 14 à 17 an et qu'il s'agit d'une rencontre interculturelle avec des jeunes de l'institut Franco-Allemand de Berlin.

Considérant que l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) est une organisation internationale qui soutient la coopération et a pour objectif de permettre à des jeunes de France et d'Allemagne de participer à des programmes d'échanges.

Considérant que ce séjour est éligible à un soutien financier, qui, s'il est obtenu, entraînera également la participation de la Région Nouvelle Aquitaine, au titre des mobilités internationales des jeunes.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à :

- déposer une demande de subvention auprès de l'Office Franco-allemand pour la Jeunesse
- déposer une demande de subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine au titre du projet susvisé ;
- signer tous documents administratifs et financiers inhérents à ces financements.

Chapitre gestionnaire et destinataire : EJ2 – Imputation 7478

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne 23 février 2023

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

